



## **TARIFS – LOCATION DES TERRAINS DE BALLE-MOLLE ET BASE-BALL VILLAGE DE PETIT-ROCHER**

### **BALLE-MOLLE (ADULTE)**

Chaque équipe devra payer une cotisation annuelle de 350\$ si utilisé deux (2) fois par semaine et de 250\$ si utilisé une (1) fois par semaine à la municipalité pour l'entretien des terrains et l'utilisation des lumières.

Pour utiliser les terrains (tournois ou demande d'un groupe en particulier), ceux-ci seront loués au montant de 75\$ par jour.

La salle commune et les toilettes du Club Plein Air seront la responsabilité des responsables des équipes.

### **BASE-BALL (INTERMÉDIAIRE)**

Pour utiliser les terrains (tournois ou demande d'un groupe en particulier), ceux-ci seront loués au montant de 50\$ par jour.

La salle commune et les toilettes du Club Plein Air seront la responsabilité des responsables des équipes.

### **BASE-BALL (LIGUE JUNIOR)**

Chaque équipe devra payer une cotisation de 500\$ annuelle à la municipalité pour l'entretien des terrains et l'utilisation des lumières.

Pour utiliser les terrains (tournois ou demande d'un groupe en particulier), ceux-ci seront loués au montant de 50\$ par jour.

La salle commune et les toilettes du Club Plein Air seront la responsabilité des responsables des équipes.

## **POLITIQUES – LOCATION DES TERRAINS DE BALLE-MOLLE ET BASEBALL**

- Les frais de location sont payables à l'avance, par chèque, à l'ordre de la municipalité de Petit-Rocher, ou en argent comptant.
- Le terrain doit être remis à son état initial à la fin de la location
- Tout enfant doit rester sous la supervision constante de son parent et/ou gardien.
- La personne responsable de la location est responsable de s'assurer que les utilisateurs respectent les conditions ci-haut mentionnées.